

05.12.2007 - 10:13 Uhr

## comparis.ch : comparer maintenant le pilier 3a - Pilier 3a : il vaut la peine d'exploiter les différences de taux

Zürich (ots) -

L'épargne prévoyance libre du pilier 3a en vaut la peine. Les versements effectués avant le 31 décembre sont déductibles des impôts à hauteur du montant stipulé par la loi. Les taux d'intérêt et les intérêts composés proposés des fonds 3a, tout comme l'avantage fiscal, rendent la constitution d'une épargne intéressante. Les taux d'intérêt proposés par les comptes 3a ainsi que les rendements réalisés par les fonds de placement figurent d'ores et déjà sur le site de comparis.ch, le comparateur sur internet, et peuvent être comparés.

Zurich - Faire des économies d'impôts tout en prévoyant pour ses vieux jours : c'est possible avec le pilier 3a. Le montant peut être déduit du revenu imposable si les versements sont effectués avant le 31 décembre. Le versement annuel peut atteindre aujourd'hui 6 365 francs maximum. Pour les professions libérales non rattachées à une caisse de pension, ce montant s'élève à 20% de leur revenu assujetti à l'AVS et au maximum 31 824 francs par an, l'important étant que l'ordre de versement soit donné avant Noël pour que la banque puisse l'effectuer avant la fin de l'année.

Le site de comparis.ch, le comparateur sur internet, regroupe les taux d'intérêt actuellement proposés par les comptes d'épargne 3a de 50 banques. De plus, il est possible de comparer les rendements réalisés par le passé de 39 produits de fonds de placement.

Compte ou fond ?

Les comptes d'épargne 3a garantissent un taux d'intérêt nettement plus élevé que celui des comptes d'épargne traditionnels. Les fonds 3a investissent les capitaux de leurs clients en papiers valeurs pour tenter de réaliser de forts gains, l'idée étant que les fonds comportant une forte proportion d'actions sont supposés plus rentables à long terme que ceux comportant une faible proportion d'actions. Mais l'attente de rendements élevés va de pair avec un risque plus élevé et si les comptes d'épargne garantissent un taux d'intérêt fixe, les futurs rendements des fonds ne peuvent pas être prévus. Les rendements atteints dans le passé peuvent donc certes être comparés pour servir d'indicateurs pour le futur mais n'en sont pas pour autant garants des rendements à venir. Ainsi, les bonnes années boursières depuis 2003 sont à l'origine de la très bonne performance actuelle des fonds comptant une forte proportion d'actions. Un effondrement des cours boursiers ou une baisse sur plusieurs années peut réduire à néant les gains en capital non réalisés ou même entraîner des pertes. C'est pourquoi les fonds sont destinés en premier lieu à ceux qui visent le long terme en matière d'investissement. L'épargne prévoyance remplit cette condition dans la majorité des cas.

Exploiter les différences de taux s'avère rentable

Le comparatif sur [www.comparis.ch](http://www.comparis.ch) affiche un large spectre des taux d'intérêt 3a, entre 1,625 et 3 %. Une différence de 1,375 points entre l'offre la plus intéressante et l'offre la moins intéressante peut apparaître dérisoire mais avec les intérêts composés, les différences au niveau du montant retiré peuvent être exorbitantes.

Exemple : soit un salarié de 25 ans, versant la somme maximale déductible fiscalement aujourd'hui sur un compte d'épargne 3a et ce jusqu'à ses 65 ans. En supposant que les taux d'intérêt ne varient pas, le montant retiré s'élèvera à 366 829 francs s'il est rémunéré à 1,625 %. Si le taux d'intérêt est plus élevé, 3 %, ce sont 500 692

francs qui pourront être retirés. C'est à dire 133 863 francs ou 36 % de plus.

Le niveau de gains décroche nettement si l'on compare la rémunération du compte de fonds de placement 3a par rapport au compte d'épargne. En supposant un rendement à long terme de 5 %, le montant retiré s'élèverait à 813 700 francs. La différence par rapport au compte 3a le moins bien rémunéré grandit alors pour atteindre dans notre exemple 446 871 francs, soit 122 %.

Le comparatif du pilier 3a est disponible sur [www.comparis.ch](http://www.comparis.ch).

Conseils pour l'épargne du pilier 3a

Blocage des fonds à long terme

Un inconvénient commun à toutes les formes de prévoyance liée est que les fonds sont bloqués jusqu'à cinq ans avant l'âge de départ à la retraite mais un déblocage anticipé est possible dans les cas suivants :

- démarrage d'une activité libérale
- construction ou acquisition d'un logement habité en propre
- amortissement d'une hypothèque portant sur un logement habité en propre
- rachat de prestations à une caisse de pension (deuxième pilier)
- incapacité de travail durable (invalidité)
- départ définitif de Suisse

Attention : montant maximal de 6 365 francs

Pour toute l'année 2007, les salariés pouvaient verser jusqu'à 6 365 francs au titre de la prévoyance libre du pilier 3a et déduire ce montant de leur revenu imposable. A Zurich, cela permettait ainsi d'économiser 1 375 francs d'impôts par an, à Berne, 1 795 francs(1) . Important : le montant doit être versé avant la fin de l'année. Pour les professions libérales non rattachées à une caisse de pension, il est possible de déduire en plus 20% du revenu assujetti à l'AVS, mais maximum 31 824 francs par an.

Faire des économies d'impôts en ayant plusieurs comptes

Il peut être judicieux de placer de l'argent sur différents fonds et chez différentes banques. D'une part dans une optique de diversification des risques et d'autre part pour étaler le retrait du capital prévoyance sur plu-sieurs années afin de limiter le phénomène de progression fiscale.

Changer est possible

Les capitaux 3a peuvent être réalloués entre fonds, comptes et banques du moment qu'ils restent placé en prévoyance liée. Il vaut donc la peine de changer pour un prestataire offrant un taux d'intérêt plus élevé car les écarts de taux peuvent, sur des années et plusieurs dizaines d'années, largement aboutir à des différences dépassant les 100 000 francs.

(1) Hypothèses : personne seule, célibataire, catholique romain, 60 000 francs de revenu imposable, 50 000 francs de fortune imposable, versement du montant maximal de 6 365 francs.

Contact:

Martin Scherrer, Chief Operating Officer

Téléphone : 044 360 52 62

E-mail : [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)

Internet : [www.comparis.ch](http://www.comparis.ch)